



144. Environs de Saint Sauveur (Yonne) — Sainpuits — Vue de l'Église et du Presbytère



Le Samépuisien

L'ÉDITO DU MAIRE

LA PÉRIODE des vacances est arrivée et comme chaque année je tiens à saluer nos amis vacanciers qui viennent nous visiter et profiter de notre belle campagne. Je souhaite que cette période de calme ramène la sérénité loin des événements tragiques qui nous frappent presque chaque jour perpétrés par quelques individus décérébrés et endoctrinés.

MAIS pour nous, c'est aussi l'heure d'un premier bilan des actions entreprises depuis trois ans. Les engagements que nous avions pris portaient sur les thèmes suivants :

- **pérenniser et dynamiser l'activité dans le bourg :** amélioration des abords et de la signalétique autour du commerce multi-services, amélioration des possibilités de stationnement, soutien à l'école, etc. ; nous avons implanté une signalétique commerciale pour l'ensemble des commerces, lieux de vie et entreprises de Sainpuits, la pérennisation du service de la poste est assurée avec un accroissement considérable du service ;

- **favoriser l'arrivée de nouveaux commerçants et artisans** grâce à des mesures pour les aider à s'implanter : aide à la recherche de locaux à des prix attractifs, exonération temporaire de certaines taxes, facilitation des démarches administratives, etc. : le projet d'espace de *coworking* multi-activités est en cours de montage mais est toujours suspendu à l'obtention des financements ;

- **optimiser le fonctionnement des équipements publics** existants et améliorer la sécurité des usagers (cantine scolaire, toilettes publiques, etc.), l'accessibilité des bâtiments publics devrait être effective à la fin de l'année ; du marquage au sol a été réalisé pour sécuriser la circulation des piétons ; la question des toilettes publiques a été en partie résolue grâce à l'installation de toilettes aux établissements Blanchard.

- **améliorer l'attractivité des hameaux :** étude de la possibilité d'implantation d'éclairage public autonome au voisinage des habitations, signalétique renforcée, entretien, etc. ; après enquête auprès des habitants concernés, une première étape a été réalisée avec l'implantation d'éclairage public à Commechy ; la sécurité a été renforcée dans la traversée de différents hameaux et dans le bourg



“ Notre combat quotidien pour la qualité de vie dans notre village porte ses fruits ”

par une signalisation plus efficace (panneaux et radar) ; un appel à projet est en cours pour la création d'un local d'activité commerciale ou de service rue de la Chapelle.

- **renforcer les liens sociaux** en facilitant l'accès aux équipements culturels et l'organisation de manifestations en liaison avec les talents locaux : un organe de communication sur la vie du village, la bibliothèque, l'organisation de concerts et d'exposition, soutien aux associations, soutien du personnel communal aux personnes âgées ou en difficulté, etc. ; vous lisez en ce moment un de nos organes de communication qui est complété par notre site internet et notre page *Facebook* ; plusieurs associations ont vu le jour et organisent régulièrement des manifestations culturelles ou sportives ;

- **développer l'intérêt patrimonial et historique** de Sainpuits : valoriser l'histoire, les lieux, les carrières, les monuments, organiser des circuits-découverte pour petits et grands. La dernière tranche de rénovation extérieure de l'église est terminée ; un itinéraire de randonnée a été balisé et des panneaux explicatifs des principaux sites ont été installés ; les gîtes communaux ont été rénovés et leur taux d'occupation est en forte croissance ;

- **réfléchir à la meilleure solution concernant les nouvelles obligations qui nous incombent :** mises aux normes de l'assainissement, accessibilité des lieux publics, défense incendie, sujets obligatoires mais dont une bonne réflexion peut permettre de limiter les coûts : déplacement de certains services dans des locaux naturellement accessibles, mutualisation de la défense incendie, des équipements indispensables d'épuration. L'installation de bâches-incendie est en cours à Verrière et à Commechy grâce à la mise à disposition de terrains particuliers ; l'assainissement du bâtiment mairie est en phase d'étude et devrait être réalisé l'an prochain.

COMME vous le voyez, l'équipe municipale n'a pas chômé et les projets avancent. Notre combat quotidien pour la qualité de vie dans notre village porte, je l'espère quelques fruits. J'en veux pour preuve l'arrivée de nouveaux habitants qui rachètent et rénovent des logements tant dans le bourg que dans les hameaux. L'arrivée très prochaine du Haut Débit et la possibilité de bénéficier de la 4G sont encore de nouveaux atouts pour notre village.

TOUTE l'équipe municipale est mobilisée pour continuer le travail entrepris et reste à l'écoute des attentes des Sanépuisiens ; n'hésitez pas, venez nous voir, écrivez-nous (par e-mail ou via le site de la mairie) pour nous faire part de vos souhaits et de vos projets !

Xavier Parent

Sommaire

L'édito du maire
P 2

Dates à retenir
État civil
P 3

Mairie de Sainpuits, appel à projet
P 4

La communauté de communes
P 5

Brèves de village
P 6-7

Les conseils municipaux
P 8-9

La vie des associations
P 10-11

Les événements du village en photos
P 12-13

Appel à projet
P 14

Le frelon asiatique
P 15

Info pratiques
P 16

Loisirs
P 17

Publicités
P 18-19

Informations pratiques
P 20

Rédaction :
Jacques Bouzat

Éditeur de la publication :
Mairie de Sainpuits

Directeur de la publication :
Xavier Parent

Maquette, mise en page :
Frédéric Fabre

Impression :
Édérès, Cosne-Cours-sur-Loire

IL est un village charmant
Paré de ses hameaux d'antan
Où il fait bon vivre et dormir
Rêver pour mieux se souvenir.

SA cathédrale est son église
Et sa tour rivale insoumise
Défie le temps à l'infini
Tout en l'arrêtant à Sainpuits.

LE parfum de ses longs chemins
Fleure les herbes et le bon grain
Il est un village d'antan
Paré de ses hameaux charmants.

Jacques Bouzat

Dates à retenir

Samedi 22 juillet à partir de 21h00

- Aubade et retraite aux flambeaux
- Grand feu d'artifice tiré du haut de l'église.
- Soirée dansante sous la rotonde avec DJ

Dimanche 23 juillet à partir de 06h30

- Vide-grenier (emplacement gratuit) ;
- Messe de Saint-Hubert à 10h30 avec les trompes de chasse du Rallye Puisaye ;
- Buvette et restauration ;
- Animation musicale à 16h00 ;
- À partir de 18h30, concert des Affoubertis (chansons françaises, folk, rock) ;
- Resto-marché.

Lundi 24 juillet à partir de 16h00

- Jeux pour enfants ;
- Fête foraine ;
- Lâcher de ballons.

État civil

DÉCÈS

Viana PARVAIX	09/02/2017
Gilbert MERCIER	15/04/2017
Ancien conseiller municipal de Sainpuits	
Geneviève SOUDAGNE	11/06/2017

La municipalité s'associe à la douleur des familles.

Mairie de Sainpuits Appel à projet



Sainpuits est un village de Forterre situé dans l'Yonne (Bourgogne) à 13 km des bourgs de Saint-Sauveur-en-Puisaye (pays natal de Colette), à 17 km de Saint-Amand-en-Puisaye, à 30 km de Cosne-Cours-sur-Loire, à 24 km de Clamecy et à 28 km de Toucy. Sa population est de 325 habitants. Sainpuits est à 2 heures de Paris et à 3 heures de Lyon.

L'activité essentiellement agricole, est également présente au travers d'entreprises artisanales : transport routier, mécanique automobile, fleuriste, paysagiste, production alimentaire, construction métallique). Trois commerces sont également présents : une supérette, un café – tabac – presse – jeux – relais poste – station-service – dépôt de gaz, boulangerie – pâtisserie (dépôt).

L'installation de services à la population en *coworking* est en phase de réalisation. L'ouverture du local est programmée pour 2017.

Une offre de meublés de tourisme est également présente (gîtes, chambres d'hôtes, appartements) dans le bourg et ses hameaux.

Sainpuits sera raccordé à internet haut débit (8 Go) dans le courant du premier trimestre 2017. Vous pouvez retrouver ces informations et bien d'autres encore sur le site de la mairie : www.sainpuits.fr et suivre les informations importantes sur la page Facebook de la mairie de Sainpuits.

Notre projet

La mairie possède un local situé entre la boulangerie et le café, sur la rue principale. C'était autrefois une boucherie. Inoccupé depuis de nombreuses années, ce local pourrait retrouver vie. La municipalité souhaiterait y voir s'installer un commerce.

La commercialité de l'emplacement est idéale :

- bien visible sur la voie principale du village,
- à proximité immédiate des autres activités commerciales, avec des possibilités de stationnement.

Selon la configuration de votre projet, la surface disponible pourra varier de 20 à 70 m².



Si vous êtes intéressé(e), la mairie vous aidera à vous installer. De très nombreuses possibilités sont envisageables en fonction de votre projet. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Nous avons réalisé une étude de commercialité du site avec l'aide de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et du Service économique du Conseil départemental de l'Yonne. Celle-ci confirme que plusieurs créneaux sont sous représentés dans notre zone. Nous pourrions vous aider à valider la viabilité économique de votre projet.

Nous avons la volonté de développer notre village et de le rendre de plus en plus attractif. De nombreuses manifestations s'y déroulent tout au long de l'année. Parmi celles-ci, il est à noter le formidable succès des *Resto-Marchés de Sainpuits* qui réunissent chaque dimanche soir de juillet et août une vingtaine de commerçants de bouche qui proposent des plats et des produits à déguster sur place ou à emporter. Cette manifestation reçoit de 350 à 600 visiteurs par soirée qui s'installent et partagent leur repas sur une immense table. Les manifestations annuelles que sont la *foire de Mars* et la *fête de la Madeleine* avec son extraordinaire feu d'artifice sont réputées. Rendez-vous sur notre site internet pour plus de détails. ■



Contacts

Xavier PARENT – Maire
parent.sainpuits@gmail.com
06.24.75.88.18.
mairie-sainpuits@wanadoo.fr
www.sainpuits.fr



La communauté de communes

La fusion des communautés de communes *Cœur-de-Puisaye*, *Portes-de-Puisaye-Forterre* et *Forterre-Val d'Yonne* et l'adhésion de la commune nouvelle *Charny-Orée-de-Puisaye* aboutissent à la nouvelle intercommunalité *PUISAYE-FORTERRE* qui totalise 78 communes pour 37 466 habitants depuis le 1^{er} janvier 2017.

La première réunion du nouveau conseil communautaire s'est tenue le 18 janvier 2017 sous la présidence par intérim de M^{me} Pascale de Muraige. Lors de cette séance avec la participation des 92 délégués représentant chaque commune il a été procédé à l'élection du président et de treize vice-présidents dont les noms, fonctions et qualités sont les suivants :

PRÉSIDENT

Jean-Philippe Saulnier-Arrighi

VICE-PRÉSIDENTS

Jean-Luc Vandaele (maire de Diges) aux *Finances*

Florian Bourgeois
(maire délégué de Chevillon) à l'*Économie*

Jean-Michel Rigault
(maire de Druyes-les-belles-Fontaines) au *Tourisme*

Christine Picard
(adjoint au maire de Toucy) pour la *Petite enfance*

Jean-François Boisard
(maire de Saint-Privé) à l'*Urbanisme*

Catherine Cordier
(maire de Ouanne) à la Jeunesse et au sport

Jean-Luc Salamolard
(adjoint au maire de Pourrain) à l'Environnement

Patrick Buttner
(maire de Villiers-Saint-Benoît) à la *Santé*

Philippe Vigouroux
(maire de Coulangeron) aux *Bâtiments et travaux*

Pascale Grosjean
(adjoint au maire de St-Amand-en-Puisaye) à la *Culture*

Claude Millot (maire de Moutiers) à l'*Agriculture*
Thierry Delhomme (maire d'Andryes) à la *Filière bois*

Jean-Pierre Gérardin (maire délégué de la commune nouvelle Charny) aux *Ressources humaines*

Réunion du 01/02/17

Il a été attribué au maire de Sainpuits un siège à la commission des Finances, à l'aménagement du territoire et à la commission d'appel d'offres.

Indemnités des élus communautaires :

- pour le président: 2 400 euros brut par mois ;
- pour les vice-présidents : 880 euros brut par mois.

Le plafond des indemnités attribuées reste le même que celui du total des anciennes structures.

Réunion du 13/02/17

La fiscalité de taux d'imposition et son impact sur les taux d'habitation lors d'une fusion communautaire amènent le conseil à attribuer une compensation provisoire dans le cadre d'une harmonisation des taux.

Cette uniformisation se fera progressivement, le but étant l'application d'un taux unique pour chaque commune. Cette année la compensation provisoire correspond à un versement de 34 930 euros à la commune de Sainpuits.

Il a été décidé la création d'un Conseil de maires élargi à la commission des Finances pour étudier plus rapidement les points à débattre lors des réunions du conseil communautaire. ■



Brèves de village



Tribune libre. La nouvelle carte des intercommunalités voulue par la loi NOTRe est appliquée depuis le 1^{er} janvier 2017. Sainpuits fait partie de l'intercommunalité de Puisaye Forterre qui regroupe trois communautés de communes. Selon le président de l'association des maires ruraux de France cette loi est « *un rouleau compresseur pour détruire l'échelon communal.* » Augmenter la taille des intercommunalités noie davantage les plus petites communes. La solution serait qu'elles offrent l'opportunité d'une mutualisation plus importante des besoins pour rattraper les pertes de recettes dues à la diminution du montant des dotations versées par l'état. Le but et la raison du regroupement des villages étaient « *la mise en commun des besoins pour réduire les dépenses* ». Notre commune s'est financièrement toujours assumée malgré l'érosion des versements de l'état (déjà 15 pour cent en quatre ans).

Faisons le vœu que ces superstructures en feront de même, maillons intermédiaires entre la commune, la nouvelle commune, la région, le département et bien sûr l'Europe. La ruralité profonde est bien malade, tachons de la soigner en gardant l'entité « village » dernier maillon du bien vivre et de la proximité. Pourtant cette ruralité représente 55 % des emplois, 60 % de la population, 80 % du territoire. Ces chiffres montrent l'urgence de l'équipement numérique des zones blanches ou grises instrument moderne et évident du repeuplement économique ; priorité absolue.

L'intercommunalité ne doit pas déroger à sa mission première qui est de rendre possible financièrement ce qui ne l'est plus pour les communes. Sa structure de fonctionnement semble s'éloigner de la réalité communale accompagnée par le bénévolat et son enjeu pour l'avenir sera de s'occuper plus des villages gages de PROXIMITÉ qu'à s'identifier au gigantisme en se fondant dans la Région. Spécialisation et bénévolat ne font pas toujours bon ménage. ■ **Jacques Bouzat**



Un concert événementiel

L'association *Les Amis du Patriote Religieux* avec la présidente, Marie-Lise Blanchard et son bureau au complet ont organisé un concert de Jean-Claude Borelly le dimanche 14 mai en l'église de Sainpuits. La qualité de la prestation du trompettiste et la réussite de la diffusion du son dans l'édifice ont permis aux spectateurs un retour sur le passé en se remémorant des airs anciens et l'évidence de la pérennité de titres musicaux incontournables.

Le bénéfice de cet événement sera principalement utilisé pour l'équipement de la sacristie.

Mieux qu'une expérience cet événement montre la voie pour d'autres manifestations et rappelle la prestation réussie des trompes de chasse lors de la fête de la Madeleine renouvelée cette année. ■



Bilan à mi-mandat

La réalisation des investissements constitue un grand temps fort d'un mandat municipal. Elle atteste du dynamisme de l'exécutif au service de l'amélioration du cadre de vie dans des domaines variés. L'équilibre se joue entre le financement des projets examinés et votés par le maire avec les conseillers et la préservation de la qualité du service public.

Entre mai 2014 et mai 2017 à la moitié du mandat actuel il est utile de faire le point des investissements de la

Brèves de village



commune. Ils sont de deux natures : les investissements des services (vie scolaire, voie publique, etc.) directement visibles et ceux relevant du réglementaire non visibles par la population mais obligatoires et nécessitant la mobilisation de montants importants. La gestion du budget (dont les recettes sont régulièrement minorées par l'abaissement des dotations versées par l'état) devient chaque année plus difficile pour notre village. Souhaitons une mutualisation des dépenses par l'intercommunalité dont le premier souci devra être de préserver l'indépendance et la vie de notre commune. Malgré ces contraintes financières, un emprunt antérieur renégocié et le maintien des taux des impôts locaux, les investissements réalisés ont été les suivants :

2014 (deuxième semestre)

- Demande d'étude énergétique concernant les économies de chauffage du bâtiment de la Mairie comprenant l'école et les appartements ;
- mise en place du site « sainpuits.fr » de la mairie et du bulletin municipal ;
- réfection du parquet de l'église demandé par le précédent conseil ;
- pose de grilles artisanales pour la ventilation de l'église (humidité).

2015

- Travaux d'électricité pour l'école ;
- remplacement de l'ancienne chaudière ;
- signalisation ;
- columbarium ;
- étude de la 3^e tranche des travaux de l'église ;
- empiérement du chemin des Barres.

2016

- Aménagement de la place de la mairie ;
- exécution de la 3^e tranche des travaux de l'église ;
- aménagement de la bibliothèque ;
- remplacement du système de la volée des cloches ;
- éclairage de Commechy ;
- étude de la création d'une maison multi-services.

2017 (premier semestre)

- Finalisation et réception des travaux de l'église (maçonnerie, charpente, couverture) ;
- assistance technique de l'accessibilité de la mairie ;
- éclairage public à Commechy. ■

Une centenaire à Sainpuits

Elle est née en 1917, le 25 mai exactement, année particulièrement importante car elle regroupe à elle-seule l'arrivée des américains sur le sol français donnant la victoire aux alliés, la révolution russe et les naissances de célébrités diverses telles que Henri Salvador, Danielle Darrieux ou Bourvil. C'est dans cet univers agité que mademoiselle Marcelle Vaineau va ouvrir les yeux. Elle est la cinquième d'une

famille de sept enfants et la seule fille. Les parents tiennent une boutique de coutellerie, parfumerie et parapluies où elle participe à son essor avec sérieux et constance tout en s'occupant des obligations d'une famille nombreuse. Elle passe ces années à Versailles près du château et de l'hôpital militaire de Larey dans l'ambiance particulière de ce lieu historique et artistique au 34 rue du vieux Versailles.

C'est en 1972 qu'elle achète au hameau des Cours de la commune de Sainpuits la maison où elle demeure depuis 1974 en résidence principale. Son frère Émile fait un bout de chemin avec elle et à son décès elle assume seule son quotidien. Elle entretient des relations amicales avec ses voisins qui très discrètement au détour de ses apparitions fixent leur attention sur elle ou l'invitent à certaines occasions festives. Peu de temps encore on pouvait la voir, canne à la main, faire son tour chaque jour aux Cours accompagnée de son amie Pierrette dont le fils Titi apporte l'aide nécessaire pour l'entretien de la maison.

À l'occasion de cet anniversaire particulier la commune a tenu à célébrer cet événement qui nous touche profondément. On a pu mesurer la présence nombreuse des habitants du hameau, leur sincère participation autour d'un buffet fleuri en partageant le gâteau d'anniversaire et le verre de l'amitié offerts par la Mairie. L'attention particulière des voisins fut un moment fort lorsqu'un bouquet de

cent roses accompagné d'un poème lu par Marie-Noëlle est offert à M^{lle} Vaineau. Merci à la famille représentée par les nièces de la centenaire de s'être déplacées pour célébrer cet événement et comme l'indiquait dans son discours l'adjoint ravi d'être interrompu par les commentaires de l'intéressé « *À notre prochain rendez-vous pour les cent dix ans.* »





Les conseils municipaux

Extraits des comptes-rendus de séances

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2016

« Maison BARON » : étude de faisabilité, demande de subvention, lancement de la consultation

Le maire fait part de la nécessité de faire établir une étude de faisabilité concernant le projet de réhabilitation du bâtiment 2, ruelle des jardins pour la création d'un espace multiservices. Le conseil à l'unanimité décide de confier l'étude auprès de l'atelier *Hoge-Voncent-Rosi* de Noyers-sur-Serein et autorise le maire à signer le devis de 3 600 euros pour lancer la consultation et demander les subventions.

Rénovation d'une salle de classe en secrétariat de mairie. Le maire fait part aux membres du conseil du projet de déplacer le secrétariat de mairie au rez-de-chaussée dans le bâtiment de la mairie. Il est nécessaire d'établir une étude thermique RT rénovation. Le conseil décide de confier l'étude auprès de *Pyxair* à Toucy, autorise de signer du devis de 720 euros et les demandes des subventions possibles.

Décisions modificatives du budget principal. Article 231 : - 4 000,00 / Article 203 : + 4 000,00

Gestion administrative. Le conseil décide :

- d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) ;
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ;
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime ;
- que la présente délibération entre en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants communaux au sein des comités de secteur de la fédération eaux Puisaye-Forterre, secteur de Treigny

Titulaires : Jean-Marie CAILLON et Denis DELAFLOTTE • Suppléants : Denis POUILLOT et Jean-Michel BARDOT

Désignation d'un délégué communautaire au 1er Janvier 2017 à l'intercommunalité

Titulaire : Xavier PARENT, maire • Adjoint suppléant : Fabrice GALLON.

Affaires diverses. Il a été évoqué la possibilité d'installer une borne de recharge pour véhicules électriques.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 6 février 2017

Le Maire annonce la démission de Benoît Vantighem. Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité

Suivi des travaux de l'église. Un désordre sur la charpente de la tranche précédente a été découvert. Il est judicieux d'intervenir maintenant tant que l'échafaudage est monté.

Dépense d'investissement budget principal. Dans le cadre de l'engagement des dépenses avant l'adoption du prochain budget, les sommes de 500 euros et 10 000 euros (art. 2188 et art. 231) seront utilisées pour honorer les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Participation au SDIS. Vote à l'unanimité pour le paiement de la totalité de la contribution avant le 30 avril de l'année en cours.

Contrat d'assurance statutaire. Un nouveau contrat est mis en place avec *PREPAR Assurances*.

Nouveau contrat CUI. Le contrat de la personne qui occupe actuellement ce poste expire le 2 mars 2017. Il ne peut être renouvelé. Le conseil charge le maire de signer un nouveau contrat pour les besoins du service à compter du 13 février 2017.

Contrat agent de service à la cantine. Renouvellement

Contrat de maintenance. Signature d'un contrat de maintenance auprès de la société *Bodet* pour l'horloge et les cloches de l'église pour un montant de 276 euros.

Centre de gestion de l'Yonne. Adhésion au service missions temporaires.

Les demandes de subventions ont été étudiées

Les conseils municipaux (suite)

Questions diverses.

- Création d'un espace multiservices nécessitant la réhabilitation du bâtiment sis au 2 ruelle des Jardins ;
- étude de la proposition d'un nouveau blason pour la commune ;
- suivi du dossier accessibilité ;
- intervention demandée au CCAS ;
- dépôt de pain : le bail est résilié au 1^{er} juillet. Le conseil municipal est en quête d'un remplaçant ;
- citernes souples : toujours en attente des subventions.

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 11 avril 2017

En début de séance Gaëlle Massé (SRPM - missionnée par la CdC) a fait une présentation aux élus du programme *Bocage, richesses d'avenir en Puisaye-Forterre* et plus spécifiquement de la méthodologie de l'atelier. Cartographique à organiser sur Sainpuits et Étais-la-Sauvin. Une réunion publique est prévue mercredi 10 mai à la salle des fêtes de Sainpuits.

Approbation du compte de gestion 2016 à l'unanimité.

Adoption du compte administratif 2016 à l'unanimité.

Taxes et budget

• taxe d'habitation	12,07 %
• taxe foncière sur les propriétés bâties	19,28 %
• taxe foncière sur les propriétés non bâties	54,52 %

La fusion des anciennes communautés de communes au sein de la communauté de communes de Puisaye-Forterre impose l'uniformisation des taxes. Afin de conserver des taux globaux identiques pour chaque contribuable, les taux communaux et intercommunaux sont adaptés. Par ailleurs la commune de Sainpuits recevra une compensation de la part de la communauté de communes afin de conserver le niveau de ses recettes fiscales.

Le budget présenté par le président de la commission des Finances en équilibre des dépenses et recettes est voté à l'unanimité :

- section de fonctionnement : 622 927 euros
- section d'investissement : 637 486 euros

Travaux de l'église. Les travaux d'électricité et avenants pour travaux complémentaires acceptés à l'unanimité.

Contrat de maintenance Bodet. Ajout de la vérification du paratonnerre de l'église.

Vérification des installations électriques des bâtiments mairie-école et cantine. Convention avec *SOCOTEC*, acceptée à l'unanimité.

Intercommunalité. Autorisation à la communauté de commune Puisaye-Forterre de poursuivre les procédures d'urbanisme engagées par la commune.

Intercommunalité. Commission CLECT : Xavier Parent désigné membre.

Vote des subventions et adhésion AIEPPFP

Modification de priorité du carrefour RD66/RD3

Hameau des Cours. Rétablissement en « hors agglomération » et limitation à 50 km/h accepté.

Contribution sur salaire commune de Lainsecq. Acceptée à l'unanimité.

Tarifs, redevances et participation

- Redevance occupation du domaine public: accepté
- Tarifs des gîtes incluant la taxe de séjour, maintenus et acceptés.
- Tarifs des concessions dans le cimetière, maintenus et acceptés.

Affaires diverses

- Possibilité d'acquisition d'une maison d'habitation à rénover.
- Assainissement du bâtiment de la mairie.
- Prise en compte de la modification indiciaire de l'indemnité de fonction des élus.
- Rifseep : avis favorable du Comité technique accepté.
- Augmentation momentanée du temps de travail d'un agent : accepté.
- Le transport scolaire de Verrière n'est pas supprimé.
- Cérémonie du 8 Mai à 10h30 et récompense des maisons fleuries à 11h00.

La vie des associations



Le comité des fêtes

Nous avons commencé cette année par la galette des rois, lors d'une soirée conviviale. En mars, l'organisation de la Foire.

Le 25 avril, à l'assemblée générale, nous avons fait un affichage dans les hameaux et le village pour inviter la population en vue d'un projet en 2018 et il n'est venu qu'une seule personne et au comité nous étions tout juste pour faire cette assemblée (démission, déménagement et absents).

Nous renouvelerons cette invitation en septembre. Je fais appel aux bonnes volontés pour qu'elles nous rejoignent ou participent. Plus la participation sera grande et plus les événements à venir seront réussis.



Nous avons fait une réunion le 20 juin pour préparer la fête de la Madeleine qui aura lieu les **22, 23 et 24 juillet**.

Je remercie les membres, bénévoles, et le conseil municipal pour leur aide. ■ **Marie-Noëlle Marlin, Présidente**

Le Petit Coin des Lecteurs

Fermeture annuelle. La bibliothèque sera fermée du mercredi 02 août au samedi 26 août inclus. Elle rouvrira ses portes le samedi 2 septembre. ■

Représentation théâtrale

Sous la direction d'Éric Duchemin, *La Ruche* en collaboration avec la *Compagnie des Mots-Dits* ont présenté la pièce « *Les Têtes à Claques* » de René Bruneau, comédie en cinq actes.

Vers 1900, une Demoiselle de province très cocardière hérite, à Paris, d'un orphelinat pour jeunes filles : plutôt mélo ! En réalité, l'orphelinat est une maison... très spéciale, un « claque » réputé, fréquenté par les officiers de l'Etat-Major et des diplomates. Déjà plus drôle ! Si d'aventure, notre provinciale décide de visiter son orphelinat, et que du coup les demoiselles de petite vertu sont contraintes, pour conserver leur maison, de jouer les pathétiques orphelines (alors que bien sûr, les « messieurs » eux, ignorent tout) ça vire rapidement à la plus joyeuse pagaille. Si, en outre, la bonniche de « la maison close » est d'une nature tonitruante et sacrement gaffeuse, si parmi les filles se cache une Mata-Hari friande de secrets militaires, traquée par un agent secret un peu méchant



La vie des associations



et surtout très bête, si le Préfet de police, qui dirige l'enquête, se prend de passion pour la Demoiselle de province qu'il croit être une des « pensionnaires » de la maison, puis entreprend de faire d'elle par patriotisme la tenancière de l'endroit, si dans ce charivari débarque un vieux duc anglais, et que Scotland Yard s'en mêle, tout ça transforme la scène deux heures durant, en la plus jubilatoire des pétaudières dans une tornade de quiproquos, de bévues, de rencontres inattendues et de coups de théâtre. Le sujet est original et permet quelques joyeux numéros d'actrices. Surtout, qu'on ne s'y trompe pas : il s'agit d'une pièce destinée à tous les publics, d'une pièce vraiment très drôle, sans équivoque aucune, jamais scabreuse, et qui baigne dans la plus franche hilarité.



La soirée fut celle du théâtre de boulevard : enlevée et joyeuse. Le suspense annoncé dès le début de la pièce de faire démasquer le coupable par les spectateurs fut l'occasion à l'entracte de déposer un billet dénonciateur tiré au sort à la fin du spectacle et récompensé. Merci aux spectateurs et à la troupe dont le dynamisme est de bon augure pour la prochaine fois. ■

Sainpuits Rouge-toi

Une nouvelle association a vu le jour le 13 mai 2017 à Sainpuits ; le président est Jean-Michel Bardot, la secrétaire Chantal Zyla, et le trésorier Roland Berthier.



L'appellation de cette association fait référence à la traduction du patois « *Rouge* » qui signifie *bouge-toi, avance*. Ce qui l'a conduit naturellement à organiser une randonnée nocturne avec les marcheurs et les VTTistes.

Partis à 20h00, les marcheurs après être passés par les Barres et la montagne des alouettes arrivèrent vers 23h00 accueillis par les deux roues autour d'une soupe à l'oignon pour éponger les onze kilomètres des randonneurs et les dix-huit kilomètres parcourus par les roues. Ce ne sont pas moins de 109 participants qui ont participé à cette première édition.

La cotisation annuelle (membre actif) n'est que de 5 euros.

La date de l'assemblée générale sera communiquée prochainement. ■

Resto-Marchés

Pour la troisième année consécutive, les Resto-Marchés vous accueillent chaque dimanche à partir de 18h30, du 2 juillet au 27 août. Un événement à ne pas manquer pendant ces deux mois d'été où petits et grands, voisins, familles, vacanciers, touristes et amis des villages alentours vont pouvoir se rencontrer. Et si par mégarde le beau n'était de la partie, la salle des fêtes sera mise à la disposition des convives. ■

Les Restos-Marchés de SAINPUITS

Cet été, viens au marché !
Nombreux exposants
de restauration artisanale

en juillet
et août
tous les
dimanches
à partir
de 18h30

RETROUVEZ-NOUS sur
f les Restos-Marchés

Contacts : Antoine Chabin (06.62.74.78.79)
Jean-Yves Trottard (06.33.87.31.14)

Saint-Amand
en-Puisaye

Saint-Sauveur-en-Puisaye

Sainpuits

Druyes
les-Belles
Fontaines

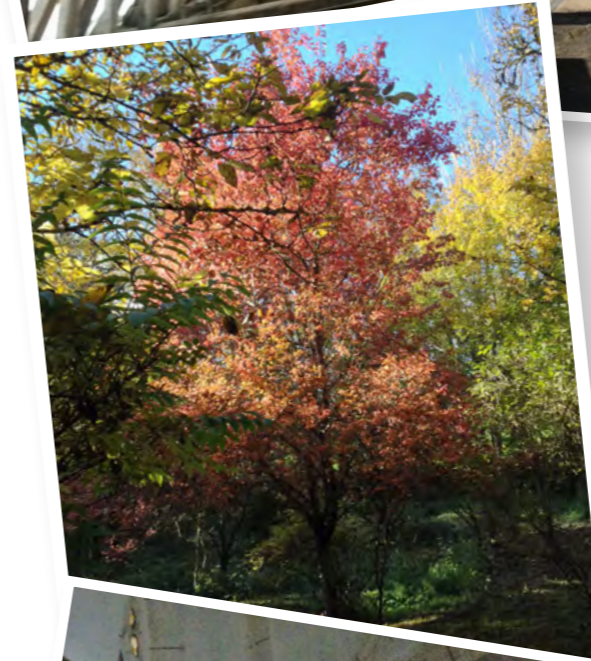
Entrains
sur-Nohain

MERCI DE NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les évènements du village



Les évènements du village



Appel à projet

Le projet de la « Maison Baron » est tourné vers les services aux habitants

La Municipalité lance donc un appel à manifestation d'intérêt auprès de professionnels :

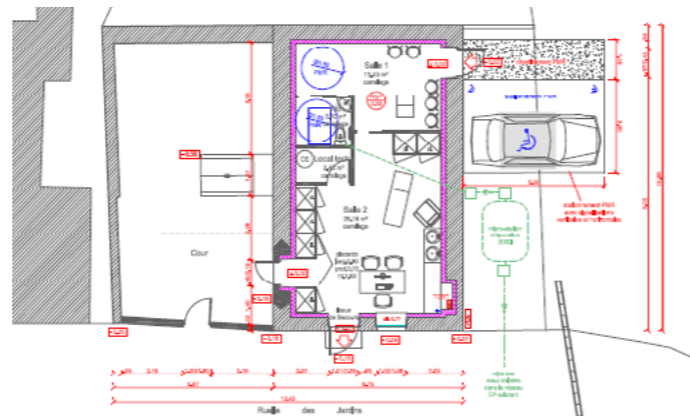
• une première série d'activités, qui recueille déjà un certain nombre de demandes, tournée vers les services à la population, accueillera par exemple des professionnels (dont certains bénévoles) dans les domaines suivants :

- coiffure
- soins du corps – bien-être
- manucure
- pédicure
- massage
- infirmières à domicile
- chiropraxie
- diététique
- coaching sportif
- conseil juridique
- écrivain public
- naturopathie
- aide aux devoirs
- technicien conseil

• la seconde partie de l'activité consiste à accueillir des habitants dont le raccordement à leur domicile ou les moyens techniques personnels ne leur permettent pas d'avoir accès à une liaison internet de qualité et qui ont la volonté de travailler dans un espace partagé. C'est pourquoi une pièce sera destinée à un espace de *coworking*. Le principe de son

fonctionnement est de permettre aux travailleurs indépendants de ne pas rester isolés chez eux et de pouvoir trouver dans ce lieu un espace de socialisation comparable à une entreprise. Dans cet espace collaboratif, des consultants, des *startups*, des travailleurs indépendants ou nomades, vont se retrouver pour développer leurs projets en toute autonomie, mais aussi bien souvent créer de nouveaux partenariats avec les autres *coworkers*.

La mise à disposition des locaux fera l'objet d'une convention passée avec la mairie.







Ouverture prévue en 2018.
Si vous êtes intéressé(e)s,
 vous pouvez obtenir de plus amples renseignements
auprès de la mairie.
E-mail : parent.sainpuits@gmail.com
Tél. 06 24 75 88 18
 Vous pouvez aussi nous écrire pour nous détailler votre projet et prendre date.



Le frelon asiatique

La lutte doit être lancée à travers toute la France contre ce prédateur redoutable et devient une préoccupation majeure de nos apiculteurs. Il est arrivé accidentellement en France en 2004 dans des jarres débarquées à Bordeaux en provenance de Chine. Ils étaient en hibernation mais se sont réveillés dès que la température a dépassé les 13 °C. Ils se sont d'abord répandus localement puis sur toute la France. Aujourd'hui le frelon asiatique est une catastrophe écologique silencieuse. Il dévore les abeilles qui n'ont aucun mécanisme de défense contre cet ennemi. Cinq frelons asiatiques en vol stationnaire devant une ruche suffisent à décimer la colonie d'abeilles. Le frelon prolifère très rapidement. Les femelles ne vivent qu'une seule année mais dès les premières douceurs de février elles sortent

d'hibernation, cherchent des sucres énergisants sur les premières fleurs et construisent un nid de la taille d'une orange. Chacune va pondre un œuf par jour, nourrir ses larves jusqu'au stade adulte 45 jours après la ponte de l'œuf. Après la première ponte la femelle fondatrice ne sort plus du nid et pondra 100 œufs par jour. Le nid deviendra plus grand pour atteindre un mètre de diamètre. En plus des abeilles, il attaque en groupe l'homme. La destruction des colonies reste la méthode la plus efficace pour exterminer cette espèce. L'opération doit se faire le plus tôt possible entre mi-février et le début de mai, période de nidification primaire. Ce frelon à pattes jaunes étant diurne, les nids devront être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Ainsi la totalité de la colonie pourra être éliminée. ■

Nom commun	Guêpe des buissons	Frelon européen	Frelon asiatique	Scolie à front jaune Femelle*
1 cm				
Nom scientifique	<i>Dolichovespula media</i>	<i>Vespa crabro</i>	<i>Vespa velutina</i>	<i>Scolia flavifrons</i>
Différences avec le Frelon asiatique	Pas de orange Plus petite	Thorax rouge bordeaux et noir Extrémités du corps (tête et abdomen) jaunes orangées Pattes rouges bordeaux Légèrement plus grand (env 3 cm)	Thorax noir Extrémités du corps (tête et abdomen) orangées Pattes noires et orangées Longueur du corps : env 2,5 cm	Pattes noires Plus grande <small>Scolie* Le mâle a la tête toute noire et est plus fluet.</small>

Vie pratique



Nuisances de voisinage

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables: de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;
- les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00.

Déchetterie, mode d'emploi

Avec le réseau des déchetteries du territoire, le Syndicat Mixte de la Puisaye permet à chacun d'éliminer les déchets qui ne peuvent ni aller dans notre poubelle classique, ni dans la collecte sélective. Ainsi, les déchets volumineux, encombrants ou nécessitant des traitements spéciaux car polluants peuvent être recueillis dans l'une des 10 déchetteries du territoire.

Les cartes magnétiques

La carte que vous avez reçue est spécifique à votre foyer. Elle vous permet d'accéder aux 10 déchetteries du Syndicat mixte de la Puisaye (plus d'info sur www.smpuisaye.fr). La première carte est mise gratuitement à votre disposition.

• **Je n'ai pas encore de carte.** Se présenter à la déchetterie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile (quittance ou facture d'eau, d'électricité, de loyer de moins de 3 mois). Le gardien vous délivrera votre carte à présenter à chaque visite en déchetterie.

• **J'ai perdu ma carte/ma carte a été volée.** En cas de perte ou de vol de votre carte, vous devez immédiatement en informer le Syndicat. L'opposition et la désactivation seront prises en compte dans un délai de 72 heures maximum après l'enregistrement et une nouvelle carte vous sera attribuée. Elle sera payante (8 €) sauf sur présentation du dépôt de plainte pour vol.

Les conditions d'accès

• **Particuliers.** L'accès est réservé aux personnes dont la résidence principale ou secondaire se trouve sur une commune du Syndicat. L'accès est limité aux engins et véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable ≤ à 2,25 mètres et de poids total autorisé en charge inférieur à 3,5 tonnes. Les dépôts sont limités à 3 m³ et 20 kg par semaine de déchets difus spécifiques.

• **Professionnels.** L'accès est réservé aux professionnels (artisans, commerçants, associations) dont le siège social ou le chantier en cours est sur le territoire du Syndicat. L'accès est limité aux engins et véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable ≤ à 2,25 mètres et de poids total autorisé en charge inférieur à 3,5 tonnes. Les dépôts sont limités à 3 m³ et 20 kg par semaine de déchets difus spécifiques (DDS). Les entreprises sont facturées dès le dépôt du 1^{er} kilogramme de DDS, en revanche le 1^{er} m³ apporté de tout autre matériau est gratuit, les m³ suivants sont facturés. Les tarifs de facturation sont mis à jour chaque année.



Horaires d'été 1^{er} avril - 31 octobre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Champcevais		9h-12h		9h-12h		9h-12h
Charny	14h-17h	9h-12h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	13h30-17h30
Coulanges / Yonne		9h-12h		9h-12h		14h-17h
Etais la Sauvin				14h-17h	9h-12h	9h-12h
Molesmes		15h-18h		15h-18h	15h-18h	10h-12h 14h-18h
Pourrain		14h-18h	9h30-12h		14h-18h	9h-12h 14h-18h
St Amand en Puisaye	9h-12h		9h-12h	14h-17h30		9h-12h 14h-18h
St Fargeau	14h-17h	14h-17h			9h-12h	14h-17h
St Sauveur en Puisaye	9h-12h		9h-12h		14h-17h	9h-12h
Toucy	14h-18h	9h-12h		14h-18h	9h30-12h	9h-12h 14h-18h
Val de Mercy	9h30 - 12h 14h - 18h		9h30 - 12h		14h-18h	9h30 - 12h 14h-18h



HORIZONTAL

- 1) Fleurs de premier printemps
- 2) Subirent les effets de plantes indigestes
- 3) Parties bénéfiques des cerises pour la santé
- 4) Premier de série. Planche de rangement
- 5) Etat islamique. Arbuste à balais
- 6) Demeurées. Thorium ou dureté de l'eau
- 7) Partie de tennis, ensemble, ou napperon
- 8) Règle. Fermes ou adoucis la soif
- 9) Peut être cerise. Parcourue
- 10) Les récoltes le sont après avoir été ramassées.

VERTICAL

- A) Petite marguerite qui pousse dans les prés
- B) Style de couleur. Espion bourguignon
- C) Ivette ou bugle. Sécurité Sociale. Magnésium
- D) Elle est parfois rieuse. Va et vient
- E) Produit. Coupa le sommet de l'arbre
- F) On y apporte des soins. Dix anglais
- G) Fin d'infinif. On le fait pour la taille au jardin
- H) Note. Devant la spécialité. Terre isolée
- I) Débarrassée des mauvaises herbes.
- J) Devant le prénom. Faux persil ou petite cigüe

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2		■								
3							■	■		■
4			■							
5			■		■					
6								■		
7		■				■		■		
8			■	■						
9								■		
10										

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	O	R	T	I	N	A	I	R	E
2	O	D	E	U	R	■	N	O	E	L
3	U	E	L	E	■	M	I	N	C	E
4	L	■	I	U	L	E	S	■	U	V
5	E	P	E	R	O	N	■	R	■	A
6	M	O	U	S	S	E	R	O	N	S
7	E	R	S	■	A	R	O	M	E	■
8	L	I	E	■	N	S	A	N	D	■
9	L	O	■	E	G	R	E	N	E	E
10	E	N	C	R	E	■	S	E	S	■

Solution du numéro précédent

Le gâteau de Bourgogne

Pour 6 personnes

- 4 œufs
- 125 g de sucre
- 100 g de beurre
- 125 g de farine
- ½ litre de lait

- Séparer les blancs des jaunes ;
- battre les jaunes avec le sucre ;
- ajouter le beurre fondu, battre le mélange 3 minutes puis ajouter le lait bouillant ;
- incorporer les blancs en neige,
- mettre au four 5 min à 200 °C puis 40 minutes à 160 °C.

Proverbes bourguignons

L'homme ne vaut rien, la femme pas grand-chose, mais l'un et l'autre font le monde.	Plus je me regarde, plus je me dégoûte Mais plus Je me compare, plus je me préfère.	Avant de te préoccuper de la route, inquiète-toi de ton compagnon.
Bâtir salon avant cuisine de la maison c'est la ruine.	À vieux chasseur, il faut jeune chien. À jeune chasseur, il faut vieux chien.	Épargne de bouche vaut rente de pré.
Au matin, bois le vin blanc. Le rouge au soir, pour faire le sang.	Pluie d'orage à la saint Silvère, c'est beaucoup de vin dans le verre.	Année de groseille, année de bouteille.



Pickup

La maison BLANCHARD est heureuse de vous annoncer la signature d'un partenariat de services à titre gracieux et non lucratif avec le premier réseau de relais européen.

Réclamé par notre fidèle clientèle depuis de nombreuses années, nous espérons que vous apprécierez ce service indispensable, dernier maillon de la chaîne du commerce en ligne.

Pickup est utilisé par **plus de 6 500 sites marchands**, donc forcément par votre site préféré.

Inscrit depuis toujours dans une démarche d'amélioration continue du service rendu, la maison BLANCHARD continuera de vous proposer de nouveaux services à l'avenir.

D'ores et déjà, vous pouvez par exemple acheter vos timbres fiscaux (passeport, CNI, etc.) et régler vos amendes directement au café grâce à notre agrément délivré par l'administration fiscale.

Dominique, Marie-Lise et Cyril Blanchard
2, rue de la Montagne - 89520 Sainpuits
Tél. 03 86 74 73 77

Ouvert tous les jours sans interruption de 07h00 à 20h30 - Fermé le mercredi après-midi.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DP DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

**COMMECY
AUTO**

GARAGE AUTOMOBILE

Réparation toutes marques

&

Motoculture



89520 SAINPUITS
Tél. 03 86 74 66 28
Port. 06 81 64 44 29



François LEMAITRE

Montage de charpente métallique

Désamiantage

Serrurerie

8, rue de la Madeleine
89520 SAINPUITS
Tél. 03 86 74 65 31
Port. 06 81 62 63 70

Entreprise Bernard Battais et Fils

**Restauration de couvertures
et charpentes**

Menuiserie

Spécialité de monuments historiques
Installation de paratonnerre
Zinquerie
Plomberie
Chauffage

Z.I. du Moulin - 84, allée Antoine Petit
45160 OLIVET
Tél. 03 38 69 66 37

**LEON
NOEL**

Taille de pierre
Maçonnerie traditionnelle
Neuf et rénovation
Eco construction

LÉON NOËL Yonne
Parc d'activités du Canal de Bourgogne
1, rue Louis Armand
89400 MIGENNES
Tél. 03 86 62 45 79

Fleuriste
Décorateur

Max Flor

Événementiel
Mariage
Deuil

Du mardi
au samedi
de 14h30
à 18h30

8, Commecy
89520 SAINPUITS

Tel: 06.81.50.69.41
contact@maxflor.fr

facebook.com/fleuriste.maxflor

SARL DAGUET ÉLECTRICITÉ

Électricité
Climatisation
Alarme
Antenne TV
Motorisation
Téléphonie
Réseau Ethernet

Pascal VENEROSY
06 75 02 54 97
sarldaguetelec@outlook.fr

9, rue du Couvent
89520 Sougères-en-Puisaye

Informations pratiques



Mairie de Sainpuits (secrétariat)

Tél. 03 86 74 72 21 - e-mail : mairie-sainpuits@wanadoo.fr - Internet : www.sainpuits.fr

Pharmacies les plus proches

Saint-Sauveur-en-Puisaye	03 86 45 54 36
Entrains-sur-Nohain.....	03 86 29 22 32
Étais-la-Sauvin	03 86 47 21 97
Thury.....	03 86 45 22 96
Pour connaître la pharmacie de garde	17



Médecins

Maison de la Santé (Saint-Sauveur)	03 86 44 41 60
Maison de la Santé (Saint-Amand).....	03 86 39 18 88
Dr Alain Conseil (Entrains-sur-Nohain)	03 86 29 22 11



Infirmières

Michèle Colas (Étais-la-Sauvin).....	03 86 47 23 75 ou 09 60 06 70 17
Frédérique Aubry-Mercier (St-Sauveur)	03 86 39 18 88



Ambulances / Taxis

Champagnat (Étais-la-Sauvin)	03 86 47 20 61
Martin (Billy)	08 99 03 50 33
Ambulance taxis (Saint-Sauveur).....	03 86 45 52 06
Taxi Treignyçois	03 86 45 57 50



Vétérinaires

Cabinets Vétérinaires

Place du Marché - Entrains-s-Nohain	03 86 29 28 44
Route de Mézilles - Saint-Sauveur.....	03 86 45 58 90



Cliniques Vétérinaires

Av. du Général de Gaulle - Toucy	03 86 44 14 75
Rue du Faubourg de Vézelay - Varzy.....	03 86 29 44 67

Urgences vétérinaires 06 78 58 08 85
En semaine de 19h00 à 8h00 - Du samedi 17h00 au lundi 8h00

Clinique

Clinique de Cosne-sur-Loire Pôle de Santé de Cosne-sur-Loire 8, rue Franc Nohain 58200 Cosne-Cours-sur-Loire	03 86 28 60 00
---	----------------



Services d'urgence

15 SAMU

17 Gendarmerie

Gendarmerie de Toucy
03 86 44 11 17

18 Pompiers

Urgences Sainpuits
Denis Pouillot
06 75 59 06 69

La Poste

Point relais commerçant
Bar Tabac Presse
2, rue de la Montagne
03 86 74 73 77



ERDF

Standard Toucy
Urgences
09 72 67 50 89



Syndicat des eaux

03 86 44 01 42

Aide aux personnes

Association d'aide à domicile
UNA Puisaye Forterre
03 86 74 67 25

Ordures ménagères

0 800 584 762